



Processus associatif chancelant au Cameroun : dégât collatéral des ajustements de politique cotonnière ?

Jean Enam, Célestin Klassou, Denis Pompidou Folefack, Christian Kouebou, Michel Fok

► To cite this version:

Jean Enam, Célestin Klassou, Denis Pompidou Folefack, Christian Kouebou, Michel Fok. Processus associatif chancelant au Cameroun : dégât collatéral des ajustements de politique cotonnière ?. ISS-CRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", May 2008, Montpellier, France. halshs-00324387

HAL Id: halshs-00324387

<https://shs.hal.science/halshs-00324387>

Submitted on 24 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Processus associatif chancelant au Cameroun : dégât collatéral des ajustements de politique cotonnière ?

Jean ENAM¹., Célestin KLASSOU¹, Denis FOLEFACK¹, Christiant KOUEBOU¹, Michel FOK²

¹IRAD, Cameroun,

² CIRAD, Annual Cropping Systems, Montpellier, France

Résumé

Dans les zones de savanes d'Afrique, le coton est la principale culture de rente. Cette culture destinée essentiellement à l'exportation occupe au Cameroun environ 360000 planteurs pour une production estimée depuis 2000 à 250000 tonnes de coton graines. Son essor a joué un rôle moteur dans la diffusion des innovations techniques et dans le développement agricole de la zone. Sa production a évolué à travers l'organisation des producteurs dans la gestion du crédit intrants sous l'influence des ajustements de politique cotonnière. Deux périodes ont marqué le développement associatif local. Lors de la phase positive (jusqu'en 2002), la société cotonnière a bénéficié d'une organisation efficace des groupements de producteurs, et inversement. Dans ce fonctionnement appuyé par le financement externe, le principe de caution solidaire a joué un rôle primordial assurant à la société cotonnière un risque de non remboursement fortement réduit. Suite aux politiques de libéralisation du secteur, le processus associatif précédemment fonctionnel avec les GIC s'est réorganisé avec la création de l'OPCC_GIE (Organisation de Producteurs de Coton du Cameroun). L'insuffisance de moyens, pénalisée par un marché mondial défavorable, n'a pas permis à cette organisation nationale de s'acquitter correctement de sa fonction d'approvisionnement en intrants devenus plus chers, livrés en quantités insuffisantes et souvent avec retard. Ainsi apparaît la phase négative, qui perdure avec une tendance à l'aggravation. Le processus associatif paraît chancelant, et de fait rendrait plus difficile la relance de la filière cotonnière.

Mots clés: Associations de producteurs, Coton, politique cotonnière, Cameroun.

Abstract

Cotton, cultivated mainly for export, constitutes the main cash crop in the African savannah. In Cameroon, about 360000 farmers are involved in the production of 250000 tons of seedcotton since the year 2000. Its emergence has played an instrumental role both in the expansion of innovative growing techniques and in the development of the agricultural sector. The cotton production has developed along with the integration of farmers groups to cope with the input credits but through modalities influenced by the adjustment of the cotton policy in the country. Two periods marked the development of local associations. In the positive phase (up to 2002) the cotton development company benefited from an efficient associative process and vice versa. In this functional system that was mainly supported by external funding, the principle of solidarity caution played a primordial role to the cotton company, greatly reducing the risk of non reimbursement. Following the liberalization policy of the sector, the former functional groupings that were operated as Common Initiative Groups were reorganised into OPCC (Organisation de Producteurs de Coton du Cameroun). Insufficient funding coupled with unfavourable global market conditions did not allow this national organisation to sufficiently assume its role of providing farm inputs, implying the tendency of increased costs, insufficient quantity and often late delivery. This negative phase still persists with harmful consequences. The farmers' associative process is unstable and it therefore appears like an impediment to re-launch the cotton sector.

Key words: Farmers grouping, cotton, policy, Cameroon.

1 Introduction

Le Coton est la principale culture d'exportation des zones de savanes dans la plupart des pays d'Afrique. Il est une importante source de revenus pour les populations rurales vivant de l'agriculture. Au Cameroun cette culture occupe environ 360 000 planteurs disposant en moyennes de 0,58 ha de superficie. Depuis 2000, sa production se situait autour de 250 000 tonnes de coton graines. Son essor, depuis l'indépendance du pays, a bénéficié d'un système efficace de crédit à la production et a joué un rôle moteur dans la diffusion des innovations techniques et dans le développement des zones concernées.

L'incidence positive de l'organisation du crédit pour les facteurs de production sur le développement de la production cotonnière en Afrique n'est pas spécifique au Cameroun. C'est le trait commun à tous les pays cotonniers de l'Afrique francophone. Ce trait commun s'exprime même par l'organisation du crédit intrant en relation avec les associations de producteurs. Cette relation confirme ainsi la position de Amparo (2003) qui croit que les organisations constituent l'élément clé dans le processus de développement. L'existence préalable d'organisations traditionnelles, informelles, a certainement facilité l'appropriation de l'idée du processus associatif (Réseau GAO, 1995).

Dans cette communication, nous voulons montrer que le développement du secteur coton au Cameroun, mais nous pensons que cela devrait être vrai également pour beaucoup de pays africains, a vogué au gré de l'organisation des producteurs dans la gestion du crédit pour les facteurs de production, évolution qui a répondu aux changements de politiques cotonnières. Il y eut une phase positive où le développement du secteur coton a bénéficié d'une organisation efficace des groupements de producteurs, et inversement. Puis s'en est suivie une phase négative, qui perdure, où le fonctionnement des groupements de producteurs nous paraît bien chancelant, ce qui rend aussi plus difficile le redémarrage de l'ensemble du secteur.

Dans cette communication, la section 2 restitue l'évolution du processus associatif au Cameroun et l'analyse en relation avec le changement de politiques cotonnières. La section 3 dévoile les différents aspects de l'état inquiétant du processus associatif.

2 2. Processus associatif et évolution des politiques cotonnières au Cameroun

2.1. Le système Afrique francophone d'organisation des producteurs autour de l'approvisionnement en intrants

La particularité de l'Afrique Zone Franc dans le domaine de l'organisation des producteurs de coton est bien reconnue aujourd'hui au niveau international. Il y a aussi de très nombreux

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008 documents sur cette particularité dans différents pays, à travers des études ou analyses nationales ou régionales.

Au lendemain de l'indépendance des pays africains, l'orientation socialiste de plusieurs d'entre eux a conduit à organiser, de manière administrative ou politique, les paysans dans leurs villages. Pratiquement dans tous les pays, cette démarche n'a pas du tout donné les résultats escomptés.

Le succès des groupements des producteurs est venu des zones cotonnières lorsque l'idée fut venue de faire fonctionner les groupements autour d'une production spécifique. Cette idée fut venue lors d'une crise de confiance entre la société cotonnière et les paysans au Mali en 1974 (M. Fok, 1993). La poursuite du développement de la production était alors menacée par la révélation que les paysans furent abusés par quelques agents du personnel d'encadrement, tant au niveau des quantités et de la qualité vendue, mais aussi au niveau de paiement des intrants qui avaient été livrés à crédit aux paysans.

La première association villageoise cotonnière fut créée au Mali en 1974 à titre expérimental, dans le but de confier aux paysans, après une formation adéquate, la commercialisation du coton-graine et le recouvrement du crédit intrant. A partir de 1978, le Mali a érigé la formation d'associations villageoises cotonnières en élément central de sa stratégie de développement du coton. Dès le début des années 1980, le Mali a partagé son expérience avec les autres pays africains, lors d'un atelier régional. Il s'en est suivi l'engagement d'un processus associatif similaire dans la plupart des pays de l'Afrique Zone Franc, avec cependant des variantes, et certains pays ont même très vite dépassé le Mali. Signalons que la Côte d'Ivoire a privilégié le modèle coopérative. Le Bénin s'est engagé assez vite dans un processus d'organisation supra-villages, avec un mouvement fédératif aux divers échelons administratifs.

Dans tous les pays, le monopole exercé sur la commercialisation du coton accorde à la société cotonnière une maîtrise des recouvrements des crédits octroyés aux producteurs, au point qu'elle était aussi la principale source d'approvisionnement dans la production vivrière. Ce système a attiré les agriculteurs vers la production cotonnière pour accroître leurs revenus, pour bénéficier des engrais à crédits utilisés dans les cultures vivrières.

Le bon fonctionnement du système de crédit, avec des taux de récupération proche de 100% permettait d'octroyer le crédit intrant sans discrimination. C'est ce mécanisme qui a concouru au développement du coton dans tous les pays de l'Afrique Zone Franc. Irène et Guido (2005) et John (2004) ont vu dans ce processus associatif fondé sur la gestion du crédit intrant l'expression d'une approche participative dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. D'autres y ont vu le point de départ pour les producteurs d'acquérir pouvoir de négociation et de décision

2.2. *Retard d'adhésion au système de l'Afrique francophone*

Le Cameroun a la particularité d'avoir adhéré le plus tardivement au processus associatif tel que rappelé plus haut. L'intérêt fut néanmoins perçu de mettre en place une structure de concertation entre l'entreprise cotonnière et les producteurs. L'objectif visé était de transférer aux villages, l'organisation de certaines activités de la chaîne de production. Les organisations villageoises qui virent le jour, furent inspirées de l'organisation traditionnelle des campagnes basée sur la solidarité et le travail communautaire. C'est en 1987 que la création des Associations Villageoises Autogérées (AVA) vit le jour (Roupsard, 2000 ; Ahidjo (2004), à l'image des associations ou groupements villageois dans les autres pays cotonniers de l'Afrique Zone Franc.

Comme dans tous les pays de l'Afrique Zone Franc, le fonctionnement des AVA était très lié à la Société de Développement cotonnier (SODECOTON). Ces AVA en fait prenaient en charge deux activités que la SODECOTON décida d'externaliser: la commercialisation du coton-graine et la gestion du crédit intrants. En compensation de ces deux services que les AVA rendaient, elles recevaient une rémunération proportionnelle au tonnage commercialisé de coton-graine. Dans ce fonctionnement, le principe de caution solidaire jouait un rôle primordial. En cas de défaillance d'un paysan pour rembourser le crédit qu'il avait pris, c'est le groupe auquel il appartenait qui suppléait à cette défaillance. Pour la société cotonnière, le risque de non remboursement était ainsi fortement réduit.

2.3. *Libéralisme économique et inflexion du processus associatif*

Adhérant tardivement au processus associatif, le Cameroun eut très vite à l'infléchir.

La deuxième moitié des années 1980 a coïncidé avec la première crise mondiale du coton qui mit les secteurs coton de l'Afrique francophone dans des situations financières très délicates et surtout très dépendantes de l'aide des partenaires au développement (Banque mondiale, Caisse Française de Développement, Coopération française...). Cette période correspondait aussi à la montée en puissance des plans d'ajustement structurel mis en œuvre dans une optique de réduire l'implication des Etats ou des entreprises paraétatiques dans le fonctionnement économique.

Dans ce contexte, dès 1994, les AVA étaient jugées trop soumises à la SODECOTON. Ce constat fut à la base de leur remplacement par les Groupes d'Initiatives Communes (GIC) de

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
coton ; groupements au fonctionnement plus autonome. En même temps, la décision fut prise de réduire/supprimer les subventions que la SODECOTON donnait l'impression d'appliquer aux intrants qu'elle allouait aux groupements de producteurs.

La création des GIC résultait de la volonté du Gouvernement qui avait mis en œuvre un certain nombre de textes réglementaires visant à favoriser l'émergence d'acteurs nouveaux comme les organisations de producteurs. Ce fut notamment le cas de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 fixant la liberté d'association pour favoriser l'émergence de nombreuses organisations de producteurs, notamment en zone cotonnière.

Dans la zone d'intervention de la SODECOTON, près de 95,7 % des groupements de producteurs de coton furent légalisés sous la forme de Groupes d'Initiatives Communes (GIC). Le premier changement du processus associatif était donc la conséquence d'un changement de politique agricole en général, en lien avec l'exécution des plans d'ajustement structurel, qui se répercutait ainsi sur le secteur coton.

Il induisait peu de conséquences, dans le domaine du prix des intrants cédés aux paysans, dans la mesure où le Gouvernement avait mis en place le Programme Spécial d'Importation des Engrais (PSIE) pour gérer l'aide du Fonds Européen de Développement destiné à importer des engrais et des pesticides au profit des paysans, mais dans une optique de les responsabiliser à travers leur processus associatif. En quelque sorte, un mécanisme internalisé de détermination des prix des intrants, au sein de la SODECOTON, fut remplacé par un mécanisme externalisé, avec l'aide européenne.

En effet, après l'arrêt des subventions de l'état en 1994, le Programme Spéciale d'Importation des Engrais (PSIE) allait soutenir la SODECOTON dans le micro crédit par l'importation des engrais et pesticides. Les producteurs pouvaient accéder de manière régulière aux facteurs de production et aux doses recommandées.

Les prix des intrants furent maintenus relativement bas au départ. Un sac d'engrais NPK coûte 3250F, les crédits sont offerts à la date requise et aux doses recommandées. Une forte augmentation des prix d'engrais atteignant 253% (c'est à dire de 3250 à 11500F) fut constatée par la suite, avec une tendance à la fluctuation Enam et al (2005), mais elle résultait pour beaucoup de la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994.

Sur le plan organisationnel, une autre innovation est à mettre au crédit de la SODECOTON, soucieuse de la viabilité du crédit intrant et inquiète des problèmes de remboursement à l'intérieur de groupes de producteurs de taille trop importante. Elle a poussé à la création de Cercles de caution solidaire. L'appartenance d'un producteur à un cercle de caution solidaire d'un GIC est la condition pour obtenir effectivement les intrants à crédit.

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
Au niveau des villages, le processus associatif s'est ainsi complexifié avec l'émergence de deux dimensions d'organisation. A l'intérieur des GIC, se sont créés plusieurs cercles de caution solidaire, réunissant des producteurs qui ont décidés par eux-mêmes leur regroupement, par affinité, par connaissance ou confiance mutuelle. Le principe de caution solidaire se trouve ainsi mis en œuvre à deux niveaux, à l'intérieur de chaque cercle de caution solidaire, et à l'intérieur de chaque GIC.

Si la production est insuffisante pour rembourser le crédit contracté par un paysan, les membres du cercle de caution se chargent provisoirement du remboursement en attendant une régularisation de la dette. Au cas contraire, le membre défaillant sera exclu du cercle et du groupe et il ne pourra plus bénéficier du crédit intrants la campagne suivante. Par ailleurs, dans le cas de défaillance d'un cercle de caution, le groupe se charge de son remboursement pour qu'il bénéficie du crédit de la campagne prochaine. Enfin, en cas de défaillance du groupe, il est exclu de la liste des Organisations des Producteurs et ne pourra plus avoir les intrants à crédit.

Théoriquement donc, les membres défaillants, pour des raisons peu justifiables, peuvent être exclus de leur cercle de caution solidaire. Le processus d'exclusion peut valoir aussi au niveau des GIC à l'endroit des cercles de caution solidaires. Dans ce dernier cas, c'est une exclusion collective qui devient de fait.

Lorsque tout se passe bien, avec une culture cotonnière assez rentable, les risques de défaillance par rapport au crédit contracté sont contenus et donc peu de producteurs se trouveront exclus de l'accès aux intrants à crédit. Il n'en sera plus ainsi dès 2002. Or cette exclusion entraîne aussi celle d'acquérir des intrants pour la production vivrière. C'est donc la production de coton et de vivriers qui pourraient se trouver ainsi atteintes.

En somme, le changement du processus associatif n'a pas empêché les agriculteurs de continuer à bénéficier des engrais à crédit, aussi bien sur le coton que sur les cultures vivrières, et cela grâce à l'aide européenne pour acquérir les intrants, voire de les céder avec un peu de subvention, quoique les prix aient augmenté en raison de la dévaluation du Franc CFA. Les intrants (semences de coton, engrais, produits phytosanitaires) ont continué à être fournis aux quantités demandées et à temps. Il y eut certes des cas de non remboursement par les producteurs, mais globalement le recouvrement du crédit se faisait de manière satisfaisante.

2.4. Processus associatif soumis à changements des mécanismes prix

L'arrêt du PSIE en 2001 a sonné la fin du soutien extérieur pour l'approvisionnement des producteurs en intrants. Sans doute cet arrêt était motivé par plusieurs facteurs, mais l'un des

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
facteurs avancés a été une augmentation des défauts de remboursements par les producteurs et leurs organisations, parfois liés à des malversations constatées au niveau des GIC.

A partir de 2001, la SODECOTON se retrouva seule dans la poursuite de la fonction d'approvisionnement en intrants. Elle y fit face en faisant évoluer le processus associatif et les mécanismes prix associés.

Sur le plan organisationnel et institutionnel, l'Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun (OPCC-GIE), structure nationale englobant toutes les organisations de producteurs (GIC) fut en place en 2001 avec le concours de la SODECOTON. Dès 2002 la SODECOTON commença à transférer progressivement la fonction de l'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, herbicides et pesticides) à l'OPCC, depuis leur importation jusqu'à leur mise en place dans les villages. Cette nouvelle structure dut aussi prendre en charge la formation de nouveaux GIC au niveau du village, notamment dans la gestion des stocks d'intrants.

Sur le plan des prix, la disparition du soutien extérieur se traduisit par une augmentation des prix de cession des intrants aux producteurs alors que la baisse du prix mondial conduisit à réduire en même temps le prix d'achat du coton-graine aux producteurs. Ces derniers se firent ainsi prendre dans un phénomène bien connu de ciseaux des prix, défavorable à la rentabilité du coton. La baisse de cette rentabilité accentua les risques d'incapacité de remboursement des crédits intrants.

Face à ce risque qui s'est matérialisé, en 2004, la SODECOTON, en accord avec l'OPCC, décidèrent de réduire les doses d'intrants pour baisser le montant et le risque associé au crédit intrant. Non seulement, cette mesure portait le germe d'une baisse de production par baisse de l'espérance du rendement, elle réduisait aussi l'espérance de rendement des productions vivrières, soit par réduction des arrières effets de la fertilisation minérale du coton sur les cultures vivrières, soit par réduction des possibilités de "dévier" les engrais du coton vers les cultures vivrières.

Clairement, l'évolution du processus associatif a épousé les changements de politiques cotonnières. Cette évolution s'est traduite au Cameroun par des changements structurels sur l'organisation et le fonctionnement des filières cotonnières, et plus précisément sur les organisations de producteurs, ce qui n'est pas sans conséquence sur le paysan (CIRAD, 1999, Deveze, 2000, Dello, 2001).

En l'espace de deux décennies, l'on est passé d'un schéma impliquant deux acteurs (SODECOTON et AVA) à un schéma faisant intervenir quatre acteurs: SODECOTON, OPCC,

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
 GIC et cercles de caution solidaire. L'état actuel de l'organisation des producteurs avec trois dimensions (national, villageois, sub-villageois) peut être en soi un signe d'évolution positive pour tenir plus efficacement les rôles qui lui sont dévolus, malheureusement cette évolution est intervenue en même temps que des changements défavorables des prix relatifs entre les intrants et le coton produit, pénalisant la viabilité du crédit qui a été, et qui reste encore, la pierre angulaire du processus associatif.

3 Etat chancelant du processus associatif

3.1. Un processus associatif encore actif

Depuis la campagne agricole 2005/2006 le nombre de GIC et les superficies ont évolué de manière décroissante, les cercles de caution ont diminué de 183 affectant les effectifs par cercles de 15 à 14. La production diminue depuis 04/05, soit une perte de 40% de cette période à ce jour (Tableau 1). Le kilogramme de coton graine a connu le niveau le plus bas (172F) et les engrais (NPK) ont atteint 15500F le sac en 2006. Le mouvement associatif a perdu 104 GIC soit 19760 membres (104 x 190=19760 membres), accompagnée d'une baisse de 41% de surface en coton.

Tableau 1: Evolution des GIC, des Cercles de Caution, des superficies et de la production de coton.

	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08
GIC	1715	1723	1779	1762	1835	1792	1731
Membres	325850	327370	338010	334780	348650	340480	328890
Cercles de Caution		21184	21899	22828	23902	24085	
Membres par cercle	-	15	15	15	15	14	-
Superficie (ha)	201576	181810	208204	215027	231993	203023	137868
Production (T)	246070	233803	242819	304053	220839	220839	183710

Source: SODECOTON 2008

Le processus associatif reste actif en raison des incitations financières venant de la société cotonnière, sous forme de primes accordée aux divers responsables des GIC, il s'agit notamment:

Prime pour la vente d'herbicide (100 Fcfa / sachet d'herbicides vendu)

Prime pour la superficie cotonnière (3500 Fcfa/ha cultivé)

Prime pour l'appui à l'intensification : (100 Fcfa/sac d'engrais et d'urée vendu)

Excédent de pont bascule.

Il y a cependant des signes d'évolution d'un fonctionnement fragilisé des GIC. L'évolution du nombre des membres des groupes (figure 1) montre, à la création autour de 1994, un nombre important des membres, avec une moyenne de 241 par GIC. Dans ces groupes, 94% de membres sont essentiellement des hommes. Le coton est une culture de rente traditionnellement réservée aux chefs de ménages, donc les hommes. Globalement, le nombre total moyen des membres au sein des GIC coton a connu une réduction, passant de 241 à 190, mais les hommes restent encore largement majoritaires avec près de 91 %. L'évolution de la réduction du nombre moyen de membres au sein d'un GIC est confirmée par 50% des producteurs que nous avons enquêtés, alors qu'ils sont majoritairement (69% de répondants) à considérer que les GIC ont maintenus leurs activités (figure 2).

La réduction du nombre de membres au sein des GIC est le résultat de scission des groupes plus anciens dans les villages et de l'abandon de la culture de coton par les paysans. Les scissions de groupes, témoignage de dissension entre les paysans, sont souvent dues à la suspicion sur la gestion, alimentée par le manque de transparence de la part des responsables des GIC et difficilement contestable en raison de l'autorité de ces derniers suivant les règles traditionnelles¹. La seule issue pour les producteurs mécontents est de constituer un nouveau groupe ou de migrer vers des groupes existants, ou encore d'abandonner la culture du coton.

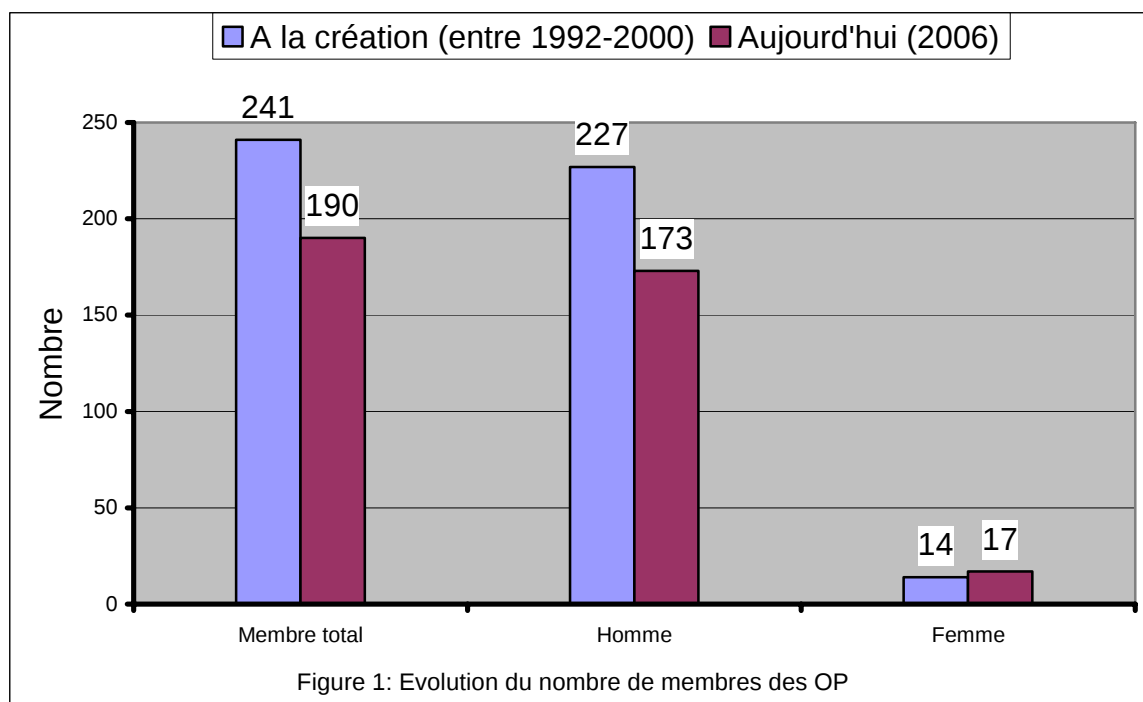
Même si l'évolution est faible, le nombre de femmes membres de GIC semble augmenter. Le comportement opportuniste plus manifeste chez l'homme, comparativement aux femmes, expliquerait ce léger accroissement. L'homme n'hésite pas à quitter le groupe s'il ne voit plus d'intérêt à y rester.

En moyenne, chaque GIC comporte près de 12 cercles de caution solidaire, constitués chacun d'environ 15 à 20 membres-producteurs. L'adhésion à un cercle de caution solidaire se fait suivant le libre choix du paysan, il n'y a pas de critères clairement définis. Selon les responsables des groupes, les membres s'entendent entre eux séance tenante en assemblée générale et désignent le chef de cercle qui fait parti du bureau élargi du GIC. Il y a néanmoins des critères implicites pour les paysans de se regrouper dans un même cercle de caution

¹ Le chef de village voit sa position sociale accrue en étant nommé Président d'Honneur avec la possibilité d'influencer les décisions.

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
solidaire. Les critères d'adhésion les plus cités sont : l'ardeur au travail, la compétence des membres du groupe, la parenté, le voisinage, l'honnêteté et la crédibilité.

Le chef de cercle de caution a un rôle primordial à jouer et participe à la vie active du GIC et à toutes les réunions d'animation ou d'activités du GIC. Enfin, la diffusion des informations diverses de la SODECOTON et de l'OPCC passe par les chefs de cercles de caution qui transmettent aux membres.



Source : Résultat d'enquête

En principe, la solidarité formelle des producteurs vis-à-vis du crédit intrant se limite seulement au cercle de caution solidaire auxquels ils sont conjointement membres. Dans la réalité, cette solidarité est complétée par une autre forme de solidarité que l'on peut comprendre dans le contexte de fonctionnement des villages. Lorsqu'un paysan se trouve être exclu d'un cercle de caution solidaire, il lui arrive de pouvoir continuer à accéder aux intrants à crédit, par le biais d'un autre producteur, membre d'un autre cercle quand ce n'est pas du même cercle. Ce phénomène peut cependant miner la viabilité du système de crédit intrants.

3.2. Une viabilité apparente du crédit intrant

Le crédit intrant est remboursé à la vente du coton graine. L'OPCC ou les responsables dans les marchés récupèrent le montant équivalent au crédit et le reste des revenus de vente revient au producteur. Les difficultés se signalent pour les cas où le bilan de production est négatif.

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008

Le remboursement du crédit intrants s'opère suivant deux mécanismes. Le premier correspond au crédit remboursable à la source, c'est-à-dire au moment de la vente du coton graine. L'équipe d'achat défalque le montant correspondant au crédit pour le reverser dans le compte du GIC. Le second type de remboursement se présente lorsque le producteur lui-même reverse sa dette au GIC. Ceci peut survenir bien avant la vente du coton.. A la fin de la campagne de commercialisation chaque GIC est tenue de transférer ses recouvrements au service du crédit intrants agricoles de l'OPCC. Avec ces systèmes de remboursement, l'OPCC parvient à une récupération quasi-totale des dettes. C'est au niveau interne des cercles de caution solidaires que l'on rencontre des cas de non remboursement des crédits par certains membres. Les cercles assume le cautionnement d'un membre défaillant, pareillement pour le GIC vis à vis des cercles. L'exclusion du GIC peut survenir en cas d'un résultat déficitaire vis à vis de l'OPCC.

L'OPCC réalise des taux de recouvrement avoisinant 100% ; un état apparemment réconfortant. Seulement les pertes allant jusqu'à trois millions de francs CFA sont enregistrées et montrent les difficultés de fonctionnement. Ceci est le fait des égarements des responsables des GIC et des membres des cercles de caution solidaires. Imputées sur les revenus des producteurs ceux-ci réaliseraient des réductions de marge bénéficiaire de 111 à 895 FCFA à l'hectare. Onze pour cent de GIC (164+36=200 GIC sur 1835 au total) sont suspendus ou présentent des cas de mauvaise gestion en intrants, soit un total de $190 \times 200 = 38000$ membres sur $190 \times 1835 = 348650$. Chaque membre ayant réalisé une marge bénéficiaire de 30590F pour la campagne 2005/2006, ce montant se transformerait en perte pour chacun des 38000 producteurs. (Tableau 1).

Chaque GIC ou OP enregistre actuellement 190 membres en moyenne (Figure 1)

Tableau 2 : Situation des Crédits intrants agricoles campagne 2005/2006:

REGION Situation	Ngong	Mayo-Galké	Maroua Sud	Autres Régions	Toutes les régions
Nombre d'OP	228	150	259	1198	1835
Nombre d'OP à problèmes	33	7	13	111	164
Revenus après montant remboursé (F /ha)	81000	73400	116100	111017	381517
Superficie (ha)	31713	24972	30942	24061	111688
Suspendus du crédit intrants	0	1	0	35	36
Montant crédit (F.CFA)	2307216055	1900656140	1310156615	4121364391	9639393201
Montant remboursé (F. CFA)¹	2303698320 (99,84%)	1892718030 (99,58%)	1295990110 (98,92%)	4099833309 (99,48%)	9592239769 (95.52 %)
Montant non remboursé (F .CFA)	3517735 (111 F/ha)	7938110 (318 F/ha)	14166505 (458 F/ha)	21531082 (895 F/ha)	47153432 422 F/ha

3.3. Un système de crédit fragile au niveau de la fédération des groupements de producteurs

La responsabilité de l'approvisionnement en intrants a été transférée à l'OPCC mais sans que celle-ci ait été dotée en moyens suffisants. Cette organisation se débat de manière permanente avec des problèmes de trésorerie. Elle n'a pas souvent pu honorer ses engagements de paiement à temps de ces fournisseurs, ce qui en retour ne pousse pas ces derniers à lui fournir le meilleur service, en termes de respect des quantités, de la qualité et du timing des livraisons.

Pour pallier le manque de capitaux propres, ou de fonds de roulement, l'OPCC doit s'endetter au niveau des banques commerciales pour continuer à assurer sa fonction d'approvisionnement en intrants agricoles. Les frais financiers qui en résultent se répercutent dans l'augmentation du prix de cession de ces intrants aux producteurs (OPCC-GIE, 2005).

L'autre voie d'ajustement est de limiter les quantités d'intrants acquis, parfois délibérément en-deçà des besoins exprimés par les producteurs, besoins que la SODECOTON a cherché à réduire en diminuant les doses à utiliser à l'hectare, dans le souci de limiter le niveau d'endettement des producteurs de coton. Si ces derniers veulent utiliser des doses plus importantes, il leur incombe d'acheter le complément au comptant, alors que les producteurs ont peu/pas de ressources financières pour cela.

Depuis quelques années, l'OPCC accuse des retards de livraison de ses fournisseurs. Cela peut procéder soit de la défaillance plus ou moins voulue de ces derniers, mais cela peut aussi résulter de phénomène hors du contrôle du secteur coton, il s'agit notamment de la défaillance du réseau ferroviaire de la CAMRAIL, fréquemment mise en avant.

Globalement, les intrants sont devenus plus chers à la cession aux producteurs (Tableau 1). Leur cession est liée à davantage de conditions, ils ne sont plus fournis en quantité à la hauteur des attentes des producteurs, et ils sont souvent livrés en retard. De l'autre côté, le coton-graine n'a guère été mieux payé. Son prix d'achat du coton-graine a baissé continuellement (SODECOTON, 2005) sous le coup de la baisse du prix mondial et de la faiblesse du dollar face à l'euro et donc au Franc CFA.

Tableau 3: Evolution du prix d'achat du coton graine et des engrais (F.CFA)

Prix	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Coton graine	193,1	182,6	179,0	185,0	189,0	172,3	-
Engrais NPK	11 500	12 000	11 500	11 500	12 500	13 500	15 500

<i>Urée</i>	10 000	10 500	10 000	10 000	11 000	11 500	15 200
-------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

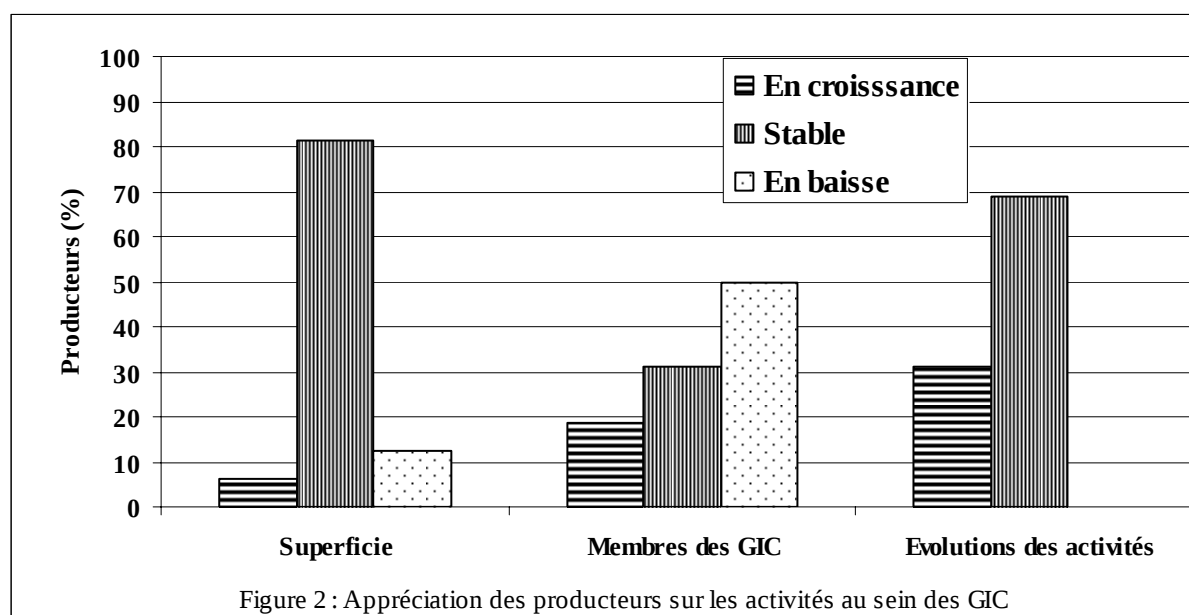
Source: Résultats d'enquête

3.4. Système de crédit miné par la baisse de la rentabilité du coton

Le fonctionnement de l'approvisionnement en intrants fondé sur le processus associatif aboutit à une insatisfaction des producteurs. Cette insatisfaction repose d'abord sur la baisse de la rentabilité du coton avec en corollaire les difficultés de remboursement du crédit intrant.

Cette situation se manifeste dans la commercialisation du coton graine par la baisse des revenus à la vente du coton graine tant au niveau des producteurs qu'au niveau de la société cotonnière. Entre 2000 et 2005 la marge bénéficiaire a varié de 163600 à 103700 F/ha soit une diminution de 37%. (SODECOTON, 2005).

Ainsi les superficies en coton n'ont pas évolué pour 81% de membres. Cinquante pour cent de producteurs ont connu une diminution des membres de leurs GIC. Les activités au sein des GIC n'ont pas également changé pour 69% de répondants (figure 2). Les producteurs comptent sur le crédit dont l'accès tend à se compliquer pour la production du coton graine. Le retrait de la production cotonnière, soit par abandon, soit par réduction des superficies cotonnières et la réduction du niveau d'intensification entraînent une réduction de la production totale de coton graine. Il s'en suit d'une part une situation de faibles revenus à la vente du coton graine, pour la plupart en dessous du capital investi et d'autre part il apparaît des impayés à différents niveaux de la structure de l'association (individu, cercle de caution, GIC). Ces mutations ont une incidence sur la capacité de remboursement et affectent même les producteurs réalisant des marges bénéficiaires.

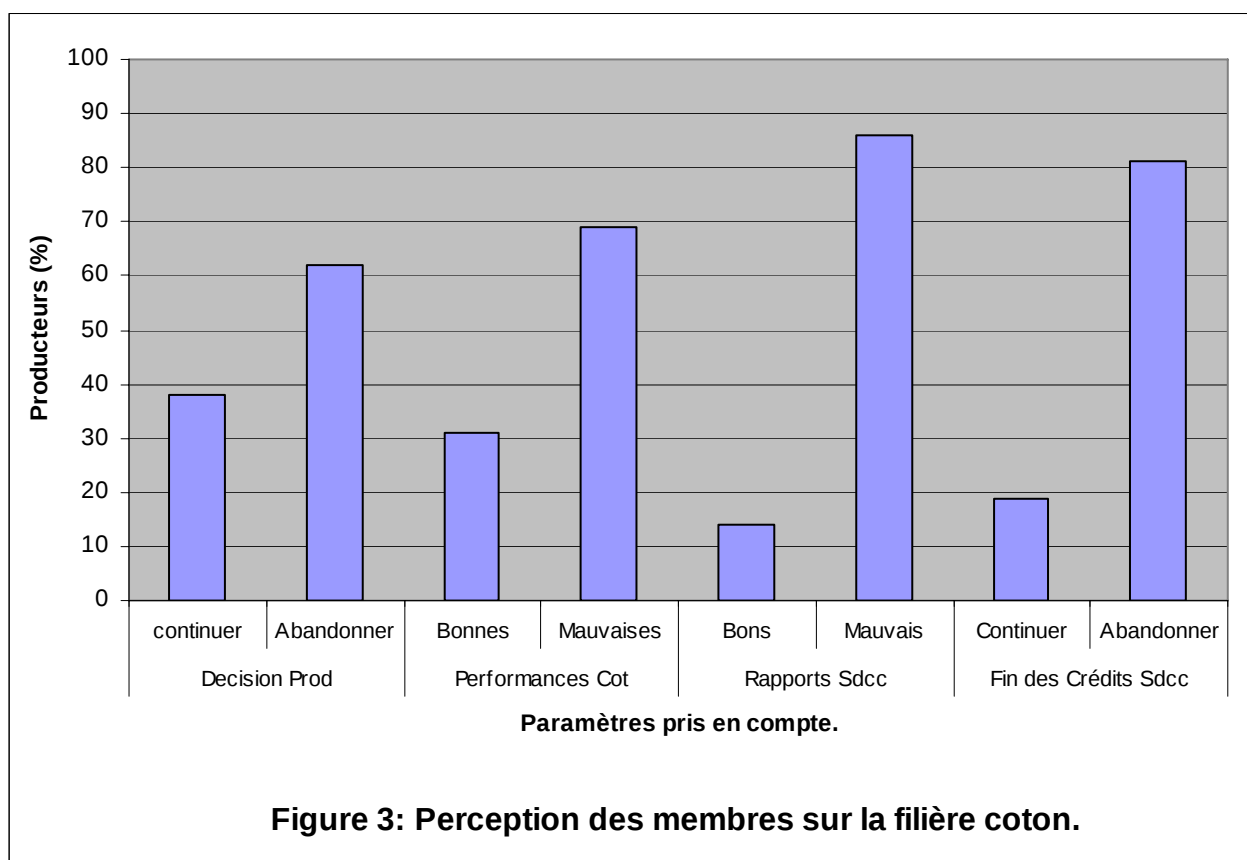


La perception de la baisse de rentabilité par les producteurs est telle qu'une proportion considérable d'entre eux (62%) est prête à abandonner le coton pour les vivriers (Figure 3). Les raisons invoquées sont directement liées à la mauvaise rentabilité du coton et au crédit intrant, à la source de mauvais rapports avec la SODECOTON:

69% des producteurs se plaignent des mauvaises performances en coton

85% se plaignent des mauvais rapports avec la SODECOTON, sans doute en raison de la fonction du crédit intrant, car 82% des producteurs ne sont pas satisfaits de l'arrêt de l'implication directe de la SODECOTON dans le crédit intrants.

L'abandon du coton par une fraction aussi importante de producteurs (62%) se traduit par une réduction de la production cotonnière au niveau du pays à peu près dans les mêmes proportions. Cela accentue encore plus les difficultés financières du secteur et rendant plus difficile la conduite de la fonction du crédit intrants.



La réduction de l'intensification se traduit par des rendements plus faibles, surtout lorsque les

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
intrants sont fournis en retard et donc non utilisés aux meilleurs moments. La réduction du revenu qui en découle rend difficile le remboursement des crédits obtenus. La défaillance des individus, des cercles de caution solidaire ou des GIC dans le remboursement devient ainsi plus fréquent, ce qui menace la viabilité du système de crédit.

Au niveau des cercles de caution, les difficultés de fonctionnement s'observent à travers l'exclusion des membres. Cette solution ne s'avère pas suffisante pour assurer la viabilité du système de crédit car les exclus, quand ils n'abandonnent pas la culture du coton, peuvent s'adosser à d'autres producteurs pour acquérir les intrants, accroissant le risque pour ces derniers de devenir non solvables à leur tour.

3.5. Système miné par la perception des paysans et leurs comportements d'adaptation

A la perception des paysans d'une culture moins rentable de coton, s'ajoute le sentiment d'un abandon dans leur production de vivres.

Parmi les conditionnalités d'accès au crédit intrants vivriers figure l'engagement d'un paysan à produire du coton et l'adhésion à un GIC coton, mais depuis 2002, le respect de cette condition ne donne plus droit qu'à de faibles quantités d'intrants à crédit pour les vivriers (d'une valeur de 50 % du coût d'achat). Cette évolution procède d'une démarche délibérée de la SODECOTON pour maintenir l'attrait de la culture du coton via l'appui à la production vivrière, mais appui devenu partiel seulement.

Malheureusement, le paysan n'a pas les ressources financières nécessaires pour payer au comptant le supplément requis pour l'obtention des intrants vivrier. Il s'observe alors une tendance à la déviation d'une partie des intrants coton (engrais et herbicides) sur les cultures céréalières (maïs). Un tel comportement est préjudiciable à la production cotonnière et à la viabilité du système de crédit intrants.

Il s'ensuit donc globalement un phénomène d'extensification de la culture du coton. Ce phénomène est d'abord imposé par les changements intervenus dans l'organisation de l'approvisionnement des intrants, dans le sens du transfert de cette fonction à une institution paysanne toute jeune et insuffisamment dotée en moyens. Ce phénomène est ensuite exacerbé par le comportement d'adaptation des paysans qui préfèrent réduire les doses d'intrants apportées sur le coton pour pouvoir en dévier partiellement sur les cultures vivrières.

Ce comportement a été décelé depuis plusieurs années. L'OPCC et la SODECOTON ont essayé de conjugué leurs efforts d'organisation et de suivi² pour contenir la déviation des

² La gestion des stocks d'intrants dans les magasins est assurée par la SODECOTON après approvisionnement et par l'OPCC au sein des OP. Elle est assurée par l'agent de suivi du groupe ou le surveillant de culture de la SODECOTON. Après distribution sous la supervision des chefs de cercle de caution aux producteurs selon les besoins exprimés, les stocks des intrants non consommés sont retournés à la SODECOTON en dehors des

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
intrants du coton vers les cultures vivrières. Malgré les dispositions prises, on n'a pas réussi à juguler le phénomène de déviation des intrants et de l'extensification de la culture du coton. L'adhésion des paysans au processus associatif apparaît être surtout un alibi pour bénéficier des intrants, soit pour mieux garantir la production de vivres dans l'objectif impérieux de sécurité alimentaire, soit pour obtenir des liquidités en revendant les intrants acquis à crédit.

4 5. Conclusion

Au Cameroun le processus associatif fondé sur la culture cotonnière, et plus particulièrement sur l'approvisionnement à crédit des intrants, est plus récent que dans les autres pays de l'Afrique Zone Franc (1987). Les AVA ont été créées dans une organisation du secteur coton marquée par l'implication de l'état, notamment sous la forme de cession des intrants à prix réduits.

L'option de libéralisation de l'économie dans le cadre du plan d'ajustement structurel dès la fin des années 1980 a fait évoluer le processus associatif dès 1994. Le souci de réduire les interventions de l'Etat ou de ses entreprises paraétatiques (comme la SODECOTON) a poussé à vouloir détacher les groupements de producteurs de coton du giron de la SODECOTON. Cela s'est traduit par la transformation des AVA en GIC, dotés d'un statut juridique. Le fonctionnement global dans l'approvisionnement des intrants aux producteurs a cependant été peu bouleversé grâce à la mise en œuvre du PSIE qui a permis de continuer à fournir les intrants en quantités, en qualité et à temps, même si le prix de cession a sensiblement augmenté, surtout en raison de la dévaluation du Franc CFA en 1994.

Pour contenir les risques de mauvaise gestion du crédit intrant, les cercles de caution solidaire ont été établis, créant ainsi une nouvelle dimension, à l'intérieur des villages, au processus associatif. Cette disposition ne s'est pas avérée suffisante, les taux de remboursement du crédit ont baissé, notamment suite à la cessation du PSIE en 2001.

Depuis cette date, le secteur coton est laissé totalement à lui-même pour la poursuite de l'approvisionnement des intrants. On y a fait face en ajustant le processus associatif, en ajoutant de nouveau une dimension, cette fois-ci supra-villageoise, par la mise en place de l'OPCC sous forme de Groupement d'Intérêt Economique. L'insuffisance de moyens, pénalisée par un marché mondial défavorable, n'a pas permis à l'OPCC de s'acquitter correctement de sa fonction d'approvisionnement en intrants qui sont devenus plus chers, livrés en quantités insuffisantes, souvent avec retard. La conséquence d'une extensification imposée est exacerbée par le comportement des paysans soucieux d'assurer leurs productions vivrières en déviant une

engrais qui sont stockés dans les magasins. Un mécanisme des suivis ponctuels est assuré par l'agent de suivi du groupe et le surveillant de culture pour vérification de l'effectivité de l'utilisation dans les exploitations.

ISSCRI International Conference "Rationales and evolutions of cotton policies", Montpellier, May 13-17, 2008
partie des intrants coton. Cela a pour effet de réduire la performance en termes de production
cotonnière et de menacer la viabilité du crédit intrants.

L'évolution du processus associatif a bien résulté d'une évolution de la politique cotonnière. Ce processus a démarré avec le développement du coton et a en retour permis de consolider ce dernier. Puis ce processus a vogué d'abord au gré de l'orientation libérale de la politique cotonnière, puis de l'abandon des producteurs dans leurs efforts d'intensification du coton et des cultures vivrières. Sans efforts pour partager le coût de l'intensification pour ne pas le laisser à la seule charge des paysans démunis, le processus associatif pourrait difficilement se redresser et entraîner avec lui le redéveloppement du secteur coton.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

- Achancho V. (2004). Les organisations paysannes au Cameroun : acteurs de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Projet MINAGRI/MINEPIA/FAO. 8 p.
- Amparo G. D. (2003). « Innovation rurale et organisation des producteurs : évaluation des interventions de l'INTA auprès des mini fundistes argentins », série « Master of Science » n°55, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, 157 p.
- CIRAD (2006). « Le coton : Quel avenir pour la filière coton, quels enjeux pour les pays du Sud? », mai 2006.
- CIRAD (1999). « Face au désengagement de l'Etat, quelle coopération pour renforcer les acteurs ? ». Bulletin n°94, mai 1999 P.1 et 2.
- Daouda O. (2001). « Caractérisation des exploitations agricoles en conseil de gestion dans la zone cotonnière et mise au point d'une grille d'évaluation » Mémoire ingénieur en économie et sociologie rurale, Université de Dschang, 60 p.
- Déclaration de Cotonou. (2000). « Pour le développement du coton en Afrique », mai 2004, 4 p.
- Dello, J. J.(2001). « Il serait hasardeux de dire que toutes les organisations productrices cotonnières sont sur la voie de l'autonomie » www.inter-reseaux.org in Grain de sel n°19 de novembre 2001.
- Deveze J. C. (2000). « Les agricultures familiales cotonnières entre modernisation et marginalisation », www.inter-reseaux.org , 8 p.
- Enam J. et Christine K., (2005). Commercialisation des Intrants Agricoles au Nord Cameroun. SFER Montpellier. France.
- Réseau GAO (1995). « les organisations paysannes et rurales. Des acteurs du développement en Afrique subsaharienne : groupes de travail, Etat et organisation rurales », 84 p.
- Irene B. et Guido G. P. (2005). Farm Productivity and Market tructure. Evidence from Cotton Reforms in Zambia
- Koussoumna L. N. (2002). « *Les stratégies paysannes face aux mutations de la filière cotonnière au Cameroun* ». Mémoire de DEA en Géographie, FALSH, Université de Ngaoundéré, 73 p.
- Fok, A.C.M. 1993. Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993, CIRAD, Montpellier. 237 p.
- Fok A.C. M. et Sophia T. (2004). Lessons learnt to overcome the costly and uncertain institutional re-arrangements under the globalization process: The African cotton case Paper submitted to the 85th EAAE Seminar, Florence, Italy, Sept. 8-11
- Roupsard, M. (2000). « Nord-Cameroun, ouverture et développement » Edition Les presses de l'imprimerie à Coutances (Manches), 516 p
- SODECOTON (2005). Campagne de commercialisation professionnalisation et gestion des sols Rapport Semestriel